

# Réconcilier l'entreprise et le handicap psychique

L'ouvrage de Gisèle Birck et Clément Bonnet s'efforce de démontrer que l'entreprise doit d'abord envisager l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans le milieu habituel des autres travailleurs.

Par [Margherita Nasi](#) Publié le 03 octobre 2017 à 10h16 - Mis à jour le 05 octobre 2017 à 14h40

« L'Entreprise face au trouble psychique », de Gisèle Birck et Clément Bonnet. Editions Erès, 208 pages, 14,50 euros. D. R.

**Le livre.** On parle aujourd'hui avec grandiloquence de la mission sociétale de l'entreprise. Mais plus modestement, chaque entreprise doit avant tout prendre soin de ses salariés, et s'engager, comme l'indique la loi de 2005, dans le combat pour le droit d'accès et le maintien d'une activité salariée des personnes en situation de handicap.

Les obstacles sont nombreux, d'autant plus dans un contexte de crise économique, où certains sont tentés d'orienter en premier les personnes en situation de handicap psychique (PSHP) vers le milieu protégé : les entreprises dites « adaptées », dont l'effectif est à 80 % constitué de personnes en situation de handicap. « *Il nous semble que c'est une stratégie sinon défaitiste, de moins de facilité, épousant trop souvent une logique d'assistance plus que d'inclusion* », écrivent Gisèle Birck et Clément Bonnet dans leur ouvrage *L'Entreprise face au trouble psychique*.

## Le souci de l'autre

Si la présidente et l'administrateur du club [Arihm](#) (Action et recherche-Insertion et handicaps psychiques ou mentaux) ne sont pas opposés au milieu protégé, indispensable pour certaines personnes trop dépendantes ou pour celles dont la vulnérabilité psychique induit un besoin de protection, ils estiment « *qu'il faut tout d'abord envisager l'insertion professionnelle dans le milieu habituel des autres travailleurs, cela est essentiel pour la dignité, l'estime et la citoyenneté des personnes* ».

Le propos de leur ouvrage est de le démontrer. Induire un climat relationnel à même de prendre en compte avec humanité le souci de l'autre est possible et même souhaitable. « *Il est certain qu'une entreprise, par l'intégration réussie d'une personne en situation de handicap psychique, va s'enrichir* », ajoutent-ils.

Consultable à la carte sur un mode discontinu, l'ouvrage, après une petite plongée dans l'histoire de la psychiatrie, commence par éclaircir certaines notions cliniques largement utilisées pour ensuite présenter les pratiques du club Arihm en termes d'accès et de maintien dans l'emploi. « *Chacun sait qu'il ne s'agit pas pour la personne d'accéder à l'emploi, encore faut-il pouvoir l'aider à se maintenir dans son entreprise au-delà de quelques semaines* », écrivent-ils. Des vignettes cliniques viennent illustrer plusieurs situations et éclairer le lecteur sur les enjeux qui doivent être pris en compte.

## Une plus-value

Bien qu'en progression, l'intégration des personnes en situation de handicap psychique sur le marché du travail reste très insuffisante, et seulement 8 % des personnes qui souffrent de schizophrénie ont une activité professionnelle en milieu ordinaire.

Mais les auteurs restent optimistes et préfèrent valoriser les actions de ces entreprises qui démontrent que l'accueil des personnes handicapées est non seulement possible mais susceptible de devenir une plus-value pour elles. « *Ce qui est mobilisé pour les salariés les plus fragiles, les plus vulnérables et les plus différents, peut devenir une occasion d'améliorer et d'enrichir la gestion des hommes, de favoriser la mobilisation du collectif, d'adapter encore mieux l'organisation par rapport aux besoins de l'ensemble des salariés* ».

« L'Entreprise face au trouble psychique », de Gisèle Birck et Clément Bonnet. Editions Erès, 208 pages, 14,50 euros.

[Margherita Nasi](#)